

4 mars 2019

(19-1246)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## **ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS DE L'AGENCE CARIBÉENNE DE SANTÉ AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (CAHFSA)**

### **RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

La communication ci-après, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2019, est distribuée à la demande de la CAHFSA.

---

#### **1 INTRODUCTION**

1.1. L'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA) a été créée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour jouer un rôle de coordination et d'organisation dans l'établissement d'un régime sanitaire et phytosanitaire (SPS) régional efficace et efficient et pour mener, pour le compte des États membres, les actions et les activités SPS qui peuvent être mises en œuvre de manière plus efficace et efficiente dans le cadre d'un mécanisme régional.

1.2. La CAHFSA a le plaisir de communiquer le présent rapport à la soixante-quatorzième réunion du Comité SPS. Le rapport résume les principales activités et fournit des informations actualisées sur le programme de travail de la CARICOM dans le domaine SPS pour la période allant d'août 2018 à février 2019.

#### **2 DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE SPS**

2.1. L'institution poursuit son dialogue avec l'OIE, la CIPV et la Commission du Codex Alimentarius par sa participation aux réunions et ses efforts de coordination régionale.

2.2. La CAHFSA a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un arrangement pratique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour développer la coopération technique dans le domaine du recours à la science et à la technologie nucléaires pour assurer durablement la santé agricole et la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les Caraïbes. L'arrangement pratique définit le cadre de la collaboration visant à remédier aux difficultés que rencontrent les États membres des deux organisations et les petits pays en développement insulaires pour faire progresser leur secteur agricole.

2.3. La CAHFSA a appuyé le Symposium de haut niveau de la CIPV sur la coopération relative aux mesures phytosanitaires entre les pays participant à l'initiative chinoise "Une ceinture une route", qui a eu lieu à Nanning, dans la région du Guangxi (Chine), du 25 au 28 septembre 2018. L'institution a présenté les aspects réglementaires, techniques et opérationnels des systèmes de phytoquarantaine dans la région des Caraïbes, les possibilités et les difficultés liées aux mesures phytosanitaires, les nouveaux organismes nuisibles réglementés et les recommandations visant à promouvoir la coopération dans le domaine des mesures phytosanitaires entre les pays participant à l'initiative "Une ceinture une route".

2.4. La CAHFSA a signé trois lettres d'accord avec le bureau sous-régional pour les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en vue de:

1. fournir des services pour renforcer les capacités de trois États membres en matière de quarantaine phytosanitaire et zoonositaire, en se fondant sur les priorités spécifiques définies par ces pays dans leurs cadres de programmation nationaux respectifs;
2. renforcer la capacité des gouvernements de la région de la CARICOM à respecter leurs obligations de notification au titre de la CIPV et de l'Accord SPS de l'OMC et à faire mieux connaître l'Accord SPS de l'OMC parmi les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) de la CARICOM.
3. fournir des fiches de données complètes et des fiches d'information sommaires sur 15 organismes nuisibles qui touchent la production en pépinière en Dominique.

### **3 NORMALISATION ET MISE EN ŒUVRE**

3.1. Un projet de législation type sur la biosécurité a été mené à bien et sera soumis pour adoption en 2019.

### **4 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

4.1. La CAHFSA continue d'assurer une formation à l'analyse des risques phytosanitaires pour les États membres de la CARICOM en vue d'améliorer la compétence des analystes de la région et de constituer un cadre de spécialistes de l'évaluation des risques.

4.2. La CAHFSA a animé une formation régionale sur les systèmes de phytoquarantaine axée sur le suivi et la surveillance des parasites des végétaux et des maladies animales durant la période visée.

4.3. En vertu d'une lettre d'accord signée avec la FAO, la CAHFSA a animé un atelier technique et de renforcement des capacités visant à aider les États membres à respecter leurs obligations de notification au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Accord SPS de l'OMC.

4.4. La CAHFSA a collaboré avec des partenaires régionaux pour organiser et animer l'atelier régional de la CIPV pour les Caraïbes de 2018.

4.5. La CAHFSA s'est associée à l'OMC, au Secrétariat de la CARICOM et à la Commission de l'OECD pour animer un atelier régional de l'OMC sur le thème suivant: *L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges: favoriser une mise en œuvre stratégique et efficace dans la CARICOM.*

### **5 RESSOURCES TECHNIQUES ET ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS**

5.1. Le portail d'information du site Web de la CAHFSA continue de fournir des mises à jour hebdomadaires concernant les notifications de l'OMC et des alertes en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5.2. Plusieurs bases de données relatives à la santé agricole et à la sécurité sanitaire des produits alimentaires ont été établies pour améliorer la diffusion et l'échange de renseignements dans la région. Ces bases de données, qui sont encore en cours d'élaboration, sont disponibles sur le site Web de la CAHFSA et contiennent des renseignements sur:

- la liste des pesticides enregistrés par les États membres de la CARICOM;
  - les analyses de risques effectuées;
  - les organismes nuisibles réglementés dans la région;
  - les questions commerciales régionales;
  - les prescriptions à l'importation et à l'exportation des États membres;
  - les spécialistes de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, dans la région.
-